

REGLEMENT DE CONSULTATION

Appel à candidatures

FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE - NATIONALE



NATIONALE
CHAMPIONNAT FÉDÉRAL

Objet :

Ce document vise à préciser les éléments d'attributions pour l'appel à candidatures sur l'organisation de la finale de championnat de France de Nationale, qui aura lieu le week-end **du 04-05 juin 2022**.

La finale du championnat de France sera télédiffusée et devra se dérouler dans un stade permettant cette diffusion et répondant aux critères définis dans le référentiel opérationnel d'organisation ci-joint à ce dossier.



TABLE DES MATIERES

I.	RAPPEL DES PIECES CONSTITUTIVES DE L'APPEL A CANDIDATURES _____	3
II.	CALENDRIER DE LA CONSULTATION _____	3
III.	REMISE DES CANDIDATURES _____	3
IV.	CRITERES D'ATTRIBUTION _____	4



I. RAPPEL DES PIÈCES CONSTITUTIVES DE L'APPEL À CANDIDATURES

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des charges – Finale Nationale

II. CALENDRIER DE LA CONSULTATION

Dates	Motifs
10 janvier 2022	Diffusion de l'appel à candidatures
25 février 2022 à 12h00	Date limite de dépôt des candidatures
31 mars 2022	Validation du candidat retenu par le Comité Directeur

III. REMISE DES CANDIDATURES

La date limite de candidature des clubs est fixée au 25 février 2022 à 12h00.

Le dossier devra obligatoirement comprendre :

- Un courrier officiel signé du Président du club se portant candidat à l'organisation de la finale Championnat de France 2021/2022
- Une présentation détaillée comprenant à minima :
 - Une présentation du site répondant au cahier des charges : plan, descriptif, situation, ...
 - Un budget prévisionnel de l'événement selon le modèle transmis en annexe
 - Une proposition de déclinaison événementielle répondant aux parties du cahier des charges :
 - Lieux d'hébergement
 - Plan de promotion
 - Stratégie Billetterie (une billetterie en ligne est à privilégier)
 - Animation
 - Déroulement des opérations
 - Dispositif médical
 - Dispositif de sécurité
 - ...

Le dossier de candidature complet doit être envoyé au plus tard le 25 février 2022 à 12h00, à l'adresse lea.bondis@ffr.fr.



IV. CRITERES D'ATTRIBUTION

Afin d'analyser les candidatures, la F.F.R. a défini les critères d'attribution comme suit :

CRITERES	PONDÉRATION
ENCEINTE SPORTIVE	50%
<i>Accessibilité</i>	10%
<i>Capacité</i>	5%
<i>Qualité et configuration des infrastructures</i>	20%
<i>Garanties apportées par le site en termes d'accueil des clubs et des spectateurs</i>	15%
QUALITE ET COHERENCE DU PROJET EVENEMENTIEL & BUDGETAIRE	
<i>Plan de communication / promotion</i>	10%
<i>Stratégie billetterie</i>	10%
<i>Animations</i>	10%
ENGAGEMENT ET MOTIVATION DU CANDIDAT	
<i>Expérience du candidat dans l'organisation d'évènements</i>	10%
<i>Garanties apportées sur les moyens alloués à l'évènement</i>	10%

Chaque candidat se verra attribué une note sur 100.

Le présent appel à candidature est publié sur le site de la FFR. Il est également transmis aux Ligues Régionales pour diffusion aux clubs de leurs territoires, et aux clubs ayant une enceinte sportive de catégorie A et catégorie B.